

ARRETE WEYERSHEIM 2026-14

Le Président de la Communauté de Communes de la Basse Zorn,

- Vu** le Code de la Route et notamment le chapitre 1er du titre 1er du livre 4 des parties législatives et réglementaires relatif aux pouvoirs de police de circulation
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2542-1 et 2, L 2211-1, L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-6,
- Vu** la demande présentée par la Sté Espace Piscine en date du 23 mars 2026

CONSIDERANT que le grutage d'une piscine au 12 rue de la Céramique à Weyersheim nécessite une réglementation de circulation ;

ARRÊTÉ :

- Article 1er :** En raison du grutage d'une piscine au 12 rue de la Céramique à Weyersheim, la circulation et le stationnement seront réglementés de la façon suivante :
- Circulation barrée au droit du chantier. L'accès des riverains sera maintenu de part et d'autre de la zone de travaux
 - Stationnement interdit dans la zone des travaux

Le mercredi 6 mai 2026 de 7h00 à 10h00

La circulation piétonne sera également réglementée au droit du chantier pendant toute la durée des travaux. L'entreprise mettra en œuvre les dispositions nécessaires leur garantissant un accès sécurisé.

- Article 2 :** Les signalisations réglementaires seront mises en place par l'entreprise chargée des travaux.
- Article 3 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 4 :** Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Gendarmerie de la Wantzenau
 - Chef de la Police intercommunale de la Communauté de Communes de la Basse Zorn
 - Le chef de section des sapeurs-pompiers de Weyersheim
 - Sté Espace Piscine

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la mairie et affiché en mairie de Weyersheim.

Fait à WEYERSHEIM, le 7 avril 2026

Le Président,

Denis RIEDINGER

